

Plan de Prévention du harcèlement

Collège Nicolas CONTE, REGNY

1 – Caractéristiques de l'établissement

Le collège Nicolas CONTE est situé à REGNY, une commune du nord du département de la Loire, comptant 1525 habitants (chiffres de 2017). Le collège compte 390 élèves, répartis sur 16 classes. Les élèves viennent de Régnny et des villages voisins, et pour la grande majorité en transports scolaires. 85% des élèves sont demi-pensionnaires, ils sont donc présents de 7h45 à 16h30 au collège. Un questionnaire à destination des élèves et des parents donné en janvier 2020, a révélé que les élèves se sentent bien au collège. Ils regrettent des petits incidents et incivilités, ainsi que quelques bousculades. Les élèves n'ont pas peur de venir au collège. Les parents font confiance aux personnels de l'établissement. Ils ont peur que leurs enfants soient victimes de violence et qu'ils n'osent pas leur dire.

2 - Définition du harcèlement

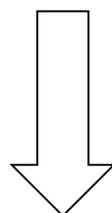
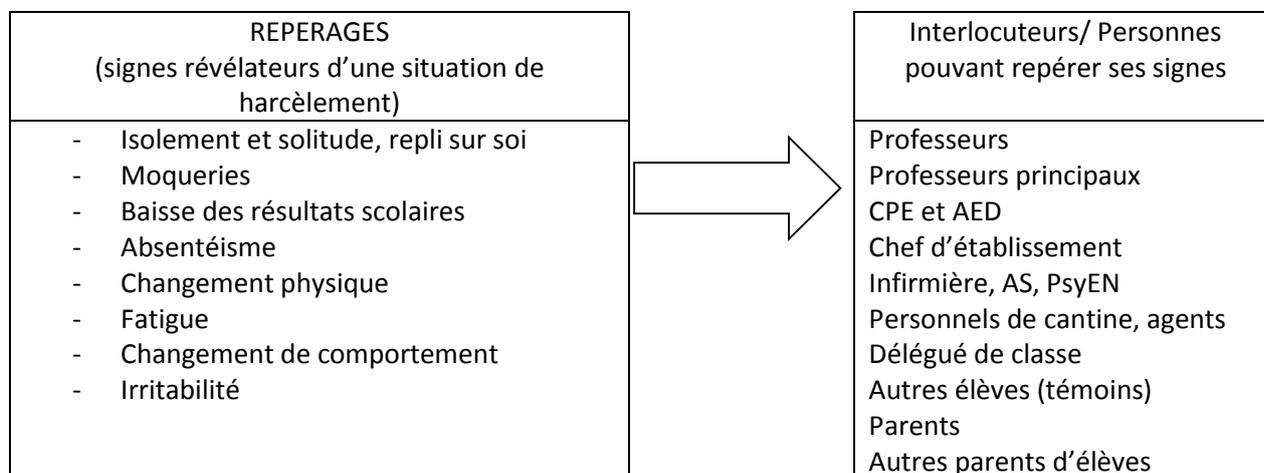
Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique, avec une volonté de nuire, dans une relation asymétrique où la victime n'est pas en état de se défendre. Cette violence est parfois peu visible aux yeux des adultes. Les auteurs banalisent souvent ces violences en les identifiant à un jeu (« c'était juste pour rire »). La victime rencontre des difficultés à faire part de ce qu'elle subit, parce qu'elle ne l'identifie pas forcément au premier abord comme de la violence, parce qu'elle a honte, qu'elle a peur d'aggraver la situation, qu'elle craint la maladresse des adultes etc. Les adultes se doivent d'intervenir dans l'intérêt de chaque enfant. En milieu scolaire le harcèlement se caractérise par trois critères :

La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.

La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.

L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre (relation asymétrique). La volonté de nuire est réelle.

3 – Plan



ACTIONS		
A destination de la victime	A destination du/des harceleurs	Pour tous les élèves
<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute bienveillante de l'élève - Rencontre avec les parents - Reprise de confiance 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute du/des élèves auteurs - Empathie, méthode Pikas, autre méthode - Mesures et sanctions éducatives si besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute des élèves témoins - Intervention en HVC - Intervention de la BPDJ sur le thème du harcèlement - Actions du CESC

4 – Que dois-je faire et ne pas faire

Je suis un élève victime	
	
<u>Parler</u> : à mes parents, à un copain/une copine, à un adulte du collège, à tout autre adulte.	<u>Me taire</u> <u>Se renfermer sur soi-même</u>

Je suis témoin	
	
<u>Aider et soutenir</u> <u>Inciter la victime à parler</u> <u>Parler</u> : à mes parents, à un adulte..	<u>Me taire</u> <u>Laisser durer la situation de harcèlement</u>

Je suis parent d'un élève victime	
	
<u>Alerter</u> : les personnels de l'établissement : CPE, PP, principal, professeurs... <u>Soutenir son enfant</u> : importance de sa parole	<u>Régler le problème seul</u> <u>Voir directement la/les familles concernées</u> <u>Intervenir auprès du/des harceleur(s)</u>

Je suis parent d'un élève témoin	
	
<u>Inciter son enfant à aller en parler au collègue</u> <u>Prévenir un personnel du collège</u> : CPE, PP, professeurs, AED, Principal...	<u>Contacteur les familles concernées</u>